

Règlement du Concours “ Vivre mieux ” pour Les Nuls

Article 1 : Organisation d'un concours

La société WeLoveWords SAS au capital de 47.747,28 €, identifiée sous le n°511 575 425 / RCS de PARIS, dont le siège social est situé au 13 rue de l’Arsenal 75004 Paris, organise un concours d'écriture, sous forme d'appel à textes, dénommé – « Vivre mieux » pour Les Nuls » – Ce concours est ouvert du 14 janvier 2016 / 10 heures au 14 mars 2016 / minuit (heure de Paris).

Article 2 : Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à toute personne membre de la plateforme WeLoveWords. Pour devenir membre de WeLoveWords, il suffit d'être une personne physique majeure, ou mineure d'au moins 13 ans et d'indiquer : son adresse mail, son pseudonyme et un mot de passe.

Le participant devra accepter sans réserve le présent règlement en cochant, lors de sa participation au concours, la case correspondante.

Article 3 : Thème du concours et contraintes à respecter

Chaque participant est invité à rédiger un texte qui répond au brief ci-dessous :

Description du concours :

Pour Les Nuls est une collection qui propose à ses lecteurs des ouvrages pratiques de vulgarisation sur différents sujets.

A l’occasion de son quinzième anniversaire, *Pour Les Nuls* vous propose de prendre part aux festivités dans le cadre d’un grand concours sur le thème du « **Vivre mieux** ».

Description du concours

Vous êtes invité à choisir un sujet en lien avec le « Vivre mieux » et à le traiter. Le texte coup de cœur du jury sera publié dans le cadre de la collection.

Contraintes

Etre inscrit sur WeLoveWords.com (l’inscription est gratuite).

Ecrire un texte composé de plusieurs parties :

- **Un titre**. Exemple : « L’aromathérapie pour les nuls »
- **Un sommaire** (15 à 20 chapitres répartis en 4 à 6 parties).
- **Une introduction** (5000 signes espaces compris).
- **Les 3 premiers chapitres** de votre première partie (6000 signes espaces compris en moyenne par chapitre).

IMPORTANT : Pour ces différents points, respectez bien le format classique de la collection *Pour les Nuls*. Retrouvez le ici (liens vers extrait ?)

Les participants doivent respecter le ton et le style de la Collection *Pour Les Nuls*. Cette dernière se veut :

- Pédagogique
- Décomplexante
- Accessible
- Référente

Remarques

Les textes finalistes seront retenus selon différents critères : respect des contraintes de la charte éditoriale de la collection *Pour les Nuls*, clarté et exactitude du propos, capacité à vulgariser le sujet, créativité.

Le « sujet » de l'ouvrage n'est pas un critère en soi, vous serez certainement plusieurs à choisir le même d'ailleurs et l'éditeur lui-même peut avoir déjà missionné, voire signé, des auteurs sur des sujets approchants pour ses futurs livres. C'est donc avant tout votre traitement qui sera retenu ainsi que votre capacité à défendre, incarner et porter légitimement ce sujet dans le livre et au-delà.

Veillez bien sûr à ce que votre sujet n'ait pas déjà été traité par la Collection *Pour Les Nuls*.

Chaque participant garantit WeLoveWords que le texte soumis est un texte original, qui ne porte pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, le droit d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque participant garantit aussi que le texte qu'il soumet au concours n'est pas déjà l'objet d'un contrat, tel qu'un contrat d'édition papier, contrat d'édition numérique, contrat d'option, contrat d'adaptation audiovisuelle, et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence vis-à-vis d'un éditeur.

WeLoveWords se réserve le droit de refuser tout texte ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout texte à caractère diffamatoire, injurieux, xénophobe ou raciste.

Dès le moment où il a déposé son texte sur la plate-forme WeLoveWords, chaque participant s'engage à ne pas proposer son texte à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation du lauréat. Dès que le lauréat aura été désigné, les participants non lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le texte, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

Article 4 : Sélection par le jury et attribution du prix

1. Suite à la publication des textes par les participants, une sélection de 20 d'entre eux sera proposée mi-mai 2016 à notre jury qui n'en retiendra que 5.

2. Les 5 finalistes seront contactés afin d'écrire 3 nouveaux chapitres et ainsi boucler la première partie de leur ouvrage.

3. Suite à cette nouvelle livraison, le jury sélectionnera le Lauréat final fin juin 2016.

L'auteur lauréat sera informé par mail fin août à l'adresse mail qu'il aura indiquée lors de son inscription à la plate-forme WeLoveWords. Chaque participant s'engage à transmettre à WeLoveWords ses coordonnées complètes et son identité (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone), s'il est désigné comme lauréat, afin que le prix lui soit remis.

Les nom et prénom de l'auteur lauréat (ou son pseudonyme) seront indiqués sur la plate-forme de WeLoveWords une fois qu'il aura signé le contrat d'édition et le contrat de cession des droits d'adaptation audiovisuelle que lui aura proposés les éditions First.

Article 5 : Description du prix

À titre de prix, le lauréat signera un contrat d'édition avec les éditions First qui prévoira selon l'usage une avance garantie et des droits d'auteur sur les ventes. Le livre sera publié dans la collection Pour les Nuls au format de poche (13cm x 19cm) en édition papier et en édition numérique.

Les 4 autres finalistes se verront remettre 10 livres de leur choix, publiés au sein de la collection Pour Les Nuls.

Article 6 : Information des non-lauréats

Les participants non lauréats seront prévenus que le prix a été attribué, par un article sur le blog du site. Dès la désignation du lauréat, ils recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leur texte, et pourront proposer ce texte à toute personne qu'ils souhaitent.

Article 8 : Collaboration de WeLoveWords et les éditions First

En organisant le concours - « vivre mieux » pour Les Nuls -, WeLoveWords permet aux éditions First de découvrir de nouveaux talents. WeLoveWords est intéressé au succès du concours et sera rémunéré par les éditions First pour tout contrat d'édition et d'adaptation audiovisuelle conclu entre l'auteur lauréat du concours et les éditions First

Article 9 : Autorisation d'utiliser les nom et prénom des participants

Chaque participant autorise WeLoveWords :

– à transmettre ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresses mail et postale) aux éditions pour le concours « Pour les Nuls », s'il est désigné comme lauréat du concours, ou pour le cas où les éditions First souhaiterait le rencontrer ;

– et à mentionner son pseudonyme, ainsi que ses prénom et nom, sur la plate-forme WeLoveWords, ainsi que sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du concours et de l'identité du gagnant. Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans après la désignation du lauréat du concours.

Article 10 : Données personnelles

Les données personnelles des participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par WeLoveWords lors de l'inscription des participants sur la plate-forme ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées à WeLoveWords et aux éditions First, afin de permettre l'organisation du concours, la remise du prix au lauréat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Pour l'exercer, il suffit de contacter WeLoveWords à l'adresse suivante :

WeLoveWords, 13 rue de l'Arsenal, 75004 Paris.

1 Article 11 : Acceptation du concours

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 : En cas de difficulté

WeLoveWords se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de cette fraude.

En cas de force majeure, WeLoveWords se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre ou d'annuler le concours avant la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, WeLoveWords s'engage à en avvertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur le site de WeLoveWords.

Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant ajouté au présent texte par WeLoveWords, et publié par annonce en ligne sur le Site WeLoveWords.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement sera

résolue par les tribunaux compétents, après tentative de conciliation.